

Région

« On m'a dit :
"Tu n'aurais jamais
dû ressortir
les vieux dossiers" »

Nadine Holderith

Ancienne maire de La Petite-Pierre



Bilinguisme

Noms de rues : la traduction en allemand ne passe pas à Colmar

L'initiative de la Ville de Colmar, qui traduit depuis l'an dernier certains noms de rues en allemand, passe mal auprès d'une partie de la population, une association menaçant même de porter plainte. Dans la plupart des autres communes, c'est l'écriture en dialecte qui est privilégiée.

La *Pariser Strass*, oui ; la *Basler Strasse*, non. Lorsque la Ville de Colmar a décidé, en début d'année, d'installer de nouveaux panneaux de rues traduits en alsacien mais aussi en allemand, nous évoquons dans nos colonnes quelques réactions négatives, qui se limitaient à des grincements de dents. Mais c'est véritablement la lettre à la Ville d'un ancien avocat qui a mis le feu aux poudres le mois dernier. « Je suis personnellement très choqué de ce que je considère comme le résultat d'un grave déficit de mémoire, écrit Dominique Grimal. Je considère que la décision de la municipalité est une faute morale et une injure à tous les Colmariens et Alsaciens victimes de l'infâme occupation allemande. »

« Nous devons nous réconcilier avec notre passé »

Tristan Denéchaud, conseiller municipal à Colmar

Sur le plan juridique, il invoque l'article 2 de la Constitution ainsi que les lois Toubon et Molac (lire ci-contre). Pas de quoi intimider Tristan Denéchaud, le conseiller municipal colmarien en charge du projet : « La loi autorise le bilinguisme, réagit-il, nous n'avons aucun problème avec ça. » Il appuie son propos par la loi de création de la Collectivité européenne d'Alsace (CEA), en 2019, qui prévoit de faire la promotion de l'allemand « dans sa version standard et ses variantes dialectales ». Les nouvelles plaques colmariennes sont d'ailleurs subventionnées par la CEA.

À Colmar, le projet était dans les tuyaux depuis deux ans environ. Pour le mener à bien, Tristan Denéchaud s'est entouré d'un petit comité composé de membres des services et d'un autre conseiller municipal spécialiste du bilinguisme. Tous travaillent aussi désormais avec la société d'histoire de Colmar. « Jusqu'à présent nous avons traduit une trentaine de rues, relate Tristan Denéchaud. Nous avons choisi de mettre en valeur à la fois l'allemand et les dialectes alsaciens, qui forment ensemble notre



À Colmar, les nouveaux panneaux traduisent les noms des rues en alsacien ou en allemand, avec des lettres de taille égale. Photos Valérie Koelbel

Repères ► Des textes parfois ambigus

- L'article 2 de la Constitution stipule que « le français est la langue de la République ».
- Selon la loi Toubon de 1994, « toute inscription ou annonce apposée sur la voie publique doit être formulée en langue française. Mais l'usage des langues régionales est autorisé conjointement avec le français ». Ce que confirme la loi Molac de 2021.
- La loi de création de la Collectivité européenne d'Alsace (2019) prévoit un comité de promotion de l'enseignement de l'allemand « dans sa forme standard et ses variétés dialectales ».
- La Charte européenne des langues régionales ou minoritaires (Conseil de l'Europe) stipule que « les communes devraient utiliser l'orthographe de la langue standard pour les dénominations topographiques dans la langue régionale ou minoritaire. [...] Les graphies dialectales sont souvent moins bien comprises que celles de la langue standard », est-il précisé.
- L'Olc (Office pour la langue et la culture d'Alsace) propose une méthode d'écriture de l'alsacien selon les principes suivants : « Elle repose sur deux idées fondamentales : d'une part, celle de la référence graphique de nos dialectes à l'allemand écrit (*Schriftsprache*), donc aussi celle, logique, de nous en rapprocher et de nous y référer ; et d'autre part la transcription écrite des parlers, dans le respect de leurs particularités. »

langue régionale. Au-delà de l'histoire et du patrimoine, nous voulons en faire une langue d'avenir ! »

En dépit de ces explications, les réactions courroucées n'ont pas tardé à arriver. « Sommes-nous en France ou pas ? », s'énervait ainsi une lectrice. « Le bilinguisme ne devrait pas avoir pour objectif de ressusciter des dénominations allemandes qui n'ont eu cours que dans les périodes d'annexion forcée », gronde Jean-Marie Schmitt, un historien local.

D'autres prennent la défense de la Ville, comme ce lecteur qui plaide « l'ouverture vers l'Europe et le bassin rhénan », ainsi que la Fédération Alsacienne Bilingue ou encore le parti Alternatif alsacien - s'Linke Elsass. Richard Weiss, enfin, président de la René-Schickel-Gesellschaft, rappelle la déclaration du recteur Deyon en 1985, pour qui « la langue écrite du dialecte alsacien est le Hochdeutsch. L'allemand est donc une des langues régionales de la France ».

Au milieu de cette foire d'empoigne, l'association Francophonie Avenir, plutôt spécialisée jusqu'à présent dans la lutte contre les anglicismes, menace la Ville de Colmar de déposer plainte « si les plaques de rue illégales ne sont pas retirées ».

Comment faut-il écrire l'alsacien ? C'est le nœud du problème. La plupart des communes ayant franchi le pas de la traduction ont prudemment opté pour la méthode « Orthal » proposée par l'Olc, Office pour la langue et les cultures d'Alsace. Une seule s'est risquée jusqu'à présent à la traduction 100 % allemande, il s'agit de La Petite-Pierre dans le Bas-Rhin (630 habitants). Elle a bénéficié en 2016 d'une subvention européenne et devait à ce titre respecter la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires (lire l'encadré).

La maire de l'époque, Nadine Holderith, se souvient d'une période tourmentée : « J'ai considéré que l'allemand faisait partie de notre histoire, et qu'il n'y avait pas de jugement à porter là-dessus. C'était une démarche d'ouverture dans notre commune touristique. Mais pour certains, cela a fait remonter une histoire dont ils ne voulaient plus entendre parler. On m'a dit : "Tu n'aurais jamais dû ressortir les vieux dossiers" ». Le maire actuel, Claude Windstein, se rappelle avoir vu des anciens pleurer : « Parmi les six



Mulhouse, après concertation, a opté pour l'alsacien. Photo archives Darek Szuster

personnes les plus affectées, une n'est plus sortie de chez elle pendant six mois ! » Il n'exclut pas, un jour, de revenir en arrière sur cette question.

Mulhouse pionnière

Présentée comme championne des plaques de rue bilingues, la Ville de Mulhouse a fait figure de pionnière il y a trente-deux ans déjà. Patrick Hell, président de la Dankfäwrik (commission chargée de la promotion de la langue régionale) et cofondateur du site quesbilingues.fr, explique : « Ce que nous voulions, c'était une large concertation avec la population via les associations, les conseils de quartiers... Et ce que nous avons entendu, c'est une énorme demande vis-à-vis de l'alsacien. En revanche, les gens ne voulaient pas de l'al-

lemant. » La Ville a donc choisi le dialecte, avec un parti pris : « Nous ne traduisons pas systématiquement le français, nous nous appuyons sur les usages, les anecdotes liées à chaque nom de rue. » Autre facteur d'adhésion, « la traduction en alsacien plus petite que les lettres françaises, sur une plaque séparée ».

Quant aux réactions épidémiques rencontrées par les Colmariens, elles n'étonnent guère Patrick Hell, mais lui inspirent cette remarque : « Rien n'a changé en trente ans. On appelle cela une querelle... d'Allemand. »

Colmar, justement, où la prochaine étape sera de traduire la place de la Cathédrale selon l'allemand « Münster Platz », et non l'alsacien « Mentscher ».

● Valérie Koelbel